



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 22 Novembre 2018

Année scolaire : **2018/2019**

Numéro de séance : N° 2

Date de transmission de la convocation aux membres : le 12 novembre 2018

1^{ère} convocation (oui/non) : **OUI**

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **Monsieur Vincent BAUDET, principal**

Secrétaire de séance : Madame PFEIFFER et Monsieur RUMEAU, **représentants des personnels**

Quorum (13 ou 16) : **13**

Nombre de présents : **20 à 18h06**

Ordre du jour

I - Vie pédagogique et éducative

1. Installation des conseils et commissions
2. Règlement interne du conseil d'administration
3. Projets d'actions pédagogiques
4. Organisation de l'accompagnement éducatif
5. Modifications du Règlement Intérieur

II - Vie budgétaire et financière

1. DBM
2. Tarifs de restauration
3. Dotation de fonctionnement
4. Déspécialisation d'une subvention du conseil départemental
5. Projet de budget 2019
6. Travaux

III - Questions diverses déposées au secrétariat 48 heures avant la date du conseil.

- Annexes [nombre – titre]
 1. Composition des conseils et commissions 2018-2019
 2. Règlement interne du conseil d'administration
 3. Règlement Intérieur
 4. Conventions et contrats
 5. DBM
 6. Tarifs de restauration
 7. Dotation globale de fonctionnement
 8. Projet de budget 2019
- Motions [nombre – titre]

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 22/11/2018

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]	Nom - Prénom	P[☑]	A[☑]	E[☑]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. BAUDET Vincent	X						
	Principale Adjointe	Mme NADEAU Elisa	X						
	Gestionnaire	M. DEROUET Hervé	X						
	C.P.E.	Mme JOUINEAU Isabelle	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. LEDEUX Jean-Louis Conseiller Départ., Conseiller Municipal Lusignan	Arrivé à 18h41			M. COQUELET Benoît, Vice-président du Conseil Départ.			
		Mme PECRIAUX Sybil Conseillère Départ. Adjointe au Maire Payré			X Pouvoir M. Ledoux	Mme FAUCHER Claudie, Conseillère Départ.			
	Commune siège	Mme VADIER Karine, Représentante de la Commune de Lusignan			X				
	Commune siège								
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. THEVENIN Jean-Pierre			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. GUILLIN Nicolas	X			Mme JOHANNY Haude			
		Mme PFEIFFER Sylvie	X			Mme THEBAULT Lydie			
		M. RUMEAU Nicolas	X			Mme POSTEL Catherine			
		M. VILLENEUVE Mathieu	X			M. VEYSSIERE Pascal			
		M. DUBREUIL Michel	X			Mme DU CLOUX Henriette			
		Mme DOUELLE Corinne	X			M. DUPUY Emmanuel			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme PASQUIER BOUTINOT Catherine	X			M. GAUVIN Jean- Marc			
		M. COURSEAU Julien			X	Mme ARDOUIN Catherine	X		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme GAUTIER Magalie	X			Mme BONNET Nathalie	X		
		M. MARICOURT Pierre			X	Mme NOVAK Sandra			
		Mme KOUBAITI-JULIER Bernadette			X	Mme FROEHLICH Pia	X		
		M. REDONNET Tony	X			Mme GARY Stéphanie			
		Mme COUPELON Lou			X	M. CASTELLS Richard			
		Mme QUILLET Sandra	X			Mme COLLAS Vanessa	X		
	Elèves	PARMENTIER Flore	X			NOC Esteban			
		CHARGELEGUE Fanny	X			BRANGER Mathéo			

[☑] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Préambule

Le président du conseil, Monsieur Baudet, ouvre la séance à 18h06.

Le compte-rendu est rédigé par le collège des représentants des personnels : Madame Pfeiffer et Monsieur Rumeau.

Monsieur Baudet présente Madame Hugonnaud-Fayollat, conseillère pédagogique du premier degré, se préparant au concours de personnel de direction. Dans le cadre de sa formation, Madame Hugonnaud-Fayollat assistera au conseil d'administration. Elle n'aura pas de voix délibérative.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil d'administration du mardi 2 octobre 2018.

Monsieur Baudet propose une modification à l'ordre du jour : rajout d'un point :

- II - Fonctionnement général
- 2. Conventions et contrats

Un vote est demandé aux membres du conseil d'administration.

Le conseil approuve à l'unanimité des 20 membres présents la modification de l'ordre du jour.

I - Vie pédagogique et éducative

1. Installation des conseils et commissions (Annexe 1)

Monsieur Baudet rappelle le rôle des différents conseils et commissions.

Dans les cinq instances, les représentants des personnels enseignants et d'éducation, des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé, des élèves, des parents d'élèves et des collectivités territoriales indiquent leurs représentants.

Madame Jouineau, conseillère principale d'éducation, précise que les réunions du Conseil de la Vie Collégienne (CVC) auront lieu sur la pause méridienne afin de réunir facilement les représentants des élèves. La première réunion du CVC est programmée pour le lundi 3 décembre à 11h00.

2. Règlement interne du conseil d'administration (Annexe 2)

Monsieur Baudet présente le règlement interne et précise qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente. Les membres du conseil d'administration n'ont aucune remarque à faire.

Le règlement interne du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

3. Projets d'actions pédagogiques

Monsieur Baudet présente sept projets différents sans incidence financière pour les familles. Ils ne sont donc pas soumis au vote.

- Dispositif « Classes chantantes »

Il s'agit d'un dispositif pédagogique innovant : deux classes, une de 6^{ème} et l'autre de 5^{ème} (6E et 5D), ont été mises en « barrette » sur deux heures de cours d'éducation musicale et chant choral.

L'association « Les Soirées Lyriques » de Sanxay intervient auprès de ces classes afin de sensibiliser les élèves à l'art lyrique.

Cette action consiste à préparer, tout au long de l'année, un spectacle dont une représentation sera effectuée le mardi 21 mai à la Maison des Etudiants à Poitiers. L'œuvre retenue est « Les Enfants du Levant ». Le lycée Xavier Bernard de Venours est également associé au projet pour la réalisation des décors.

Le projet est piloté par Madame Postel pour la partie chœur et par Madame Thébaud pour la partie théâtre.

- Opération « J'innove en vrai »

Une classe de 4^{ème} (4B) accompagnée par Messieurs Guyonnet et Dubreuil s'est rendue à Châtelleraut pour participer à un projet avec des professionnels du monde de l'entreprise. Il s'agit de réaliser des défis par un travail en équipe et mettre en lien les élèves et les entreprises. Les différentes équipes sont constituées de collégiens, de lycéens et d'étudiants.

Madame Gautier, représentante des parents d'élèves, précise que le retour auprès des élèves après cette sortie a été très positif.

18h41 : arrivée de Monsieur Ledoux, conseiller départemental. Celui-ci disposant du pouvoir de Madame Pécriaux, le quorum passe à 22 votants.

- Projet humanitaire

Une classe de 4^{ème} (4D) encadrée par Madame Postel travaille avec l'association « Daniel Balavoine » autour d'un projet humanitaire « comment aider pour vivre mieux » dans les villages africains où intervient l'association. Claire Balavoine est venue dans l'établissement le mardi 13 novembre pour présenter la fondation à la classe mais surtout rencontrer les élèves, préparer et réfléchir avec eux sur ce projet. Des actions vont être mises en place. Claire Balavoine reviendra au collège au cours de l'année 2019 pour finaliser le projet.

- Présentation des métiers de l'agro-alimentaire

Dans le cadre du parcours Avenir, les classes de 4^{ème} assisteront à une présentation d'une heure sur les différents métiers de l'agro-alimentaire méconnus ou inconnus des élèves. Cette intervention aura lieu le mardi 22 janvier 2019.

- Opération « Challenge drones »

Cinq élèves de 3^{ème} encadrés par Monsieur Guyonnet vont participer à la réalisation d'un drone.

- « Poitiers Film Festival »

Deux classes de 3^{ème} (3C et 3E) vont assister à la projection de courts métrages roumains en anglais. Cette étude de courts métrages est organisée par Monsieur Dupuy, professeur d'anglais. Les élèves se déplaceront le vendredi 7 décembre après-midi au Théâtre Auditorium de Poitiers pour la projection.

- Projet Résistance 3^{ème}

Les élèves de 3^{ème} vont assister à la projection d'un film intitulé « Groupe Noël, un maquis de la Résistance » proposé par l'AMRID (Association pour la Mémoire de la Résistance, de l'Internement et la Déportation en pays mélusin) le vendredi 25 janvier après-midi à l'Espace V.

4. Organisation de l'accompagnement éducatif

Monsieur Baudet informe les membres du conseil de la reconduction de l'Accompagnement Educatif (AE) et en rappelle le fonctionnement.

Monsieur le principal indique qu'il a fait le choix de le maintenir l'AE au sein du collège même si ce dernier n'est obligatoire qu'en zone d'éducation prioritaire.

L'organisation est la même que l'an passé, soit 1h30 tous les soirs de la semaine.

L'AE a lieu de 16h30 à 18h00 à l'exception du mercredi. Encadré par les assistants d'éducation, à ce jour, il accueille 73 élèves (19 le lundi encadrés par 4 surveillants, 22 le mardi encadrés par 4 surveillants, 17 le jeudi encadrés par 4,5 surveillants et 15 le vendredi encadrés par 2 surveillants).

Il y a 45 minutes d'aide aux devoirs et aux leçons et 45 minutes d'ateliers sportifs, artistiques ou culturels, et pratique orale de l'anglais.

Les ateliers changent à chaque période, de vacances à vacances. L'inscription à l'AE se fait sur la base du volontariat et/ou recommandation des enseignants.

Des ateliers sont également proposés sur la pause méridienne dans le cadre de l'AE (webradio, théâtre, relaxation, atelier nature, ...) animés par les enseignants et les assistants d'éducation.

Monsieur Baudet rappelle que le Rectorat avait octroyé une enveloppe de 60 HSE dans le cadre de l'AE l'année passée. Cette année, il indique que pour l'instant aucun moyen financier n'avait été alloué pour encadrer cette mesure.

5. Modification du Règlement Intérieur (Annexe 3)

Monsieur Baudet rappelle que cette modification est axée au départ sur la loi du 3 août 2018 concernant l'utilisation du téléphone portable. Devant mettre à jour le règlement intérieur sur ce sujet, il a donc été décidé de profiter de cette occasion pour faire un « toilettage » de ce dernier.

La modification (téléphone portable) a été présentée et expliquée lors du conseil pédagogique du jeudi 27 septembre dernier.

L'ensemble des modifications ont quant à elles été présentées lors de la commission permanente du mardi 20 novembre 2018 qui en a validé le contenu.

Monsieur Baudet fait la lecture des différents points du règlement et propose de revenir sur la modification de l'utilisation du téléphone portable. Il en rappelle la règle - Interdiction du téléphone - mais précise que des exceptions seront possibles, par exemple pendant les voyages scolaires.

Madame Gautier demande quelles sont les règles si un élève demande à sortir son téléphone pour l'éteindre.

Une communication sera faite aux élèves et à leur famille pour expliquer les règles pour chaque sortie et voyage scolaire.

Mademoiselle Parmentier, représentante des élèves, demande si le téléphone portable est autorisé pour écouter de la musique.

Monsieur Baudet explique que cela est interdit par le nouveau règlement. L'objectif est de favoriser le vivre ensemble. Toutefois, des plages horaires seront accordées pour communiquer avec les familles lors des voyages scolaires.

Tous les moyens de communications électroniques sont concernés par ces mesures. Monsieur Dubreuil rappelle que c'est avant tout une mesure de santé publique à cause de l'impact des ondes et de la lumière bleue. En revanche, l'utilisation de MP3 et MP4 est tolérée.

Ce point étant éclairci, Monsieur Baudet demande si d'autres commentaires sur le Règlement Intérieur sont nécessaires.

Mademoiselle Parmentier demande des informations sur la modification du régime 1 quant aux sorties en fin de journée.

Monsieur Baudet rappelle et explique les raisons de la suppression des exceptions relatives notamment au fait qu'un élève empruntant les transports scolaires le matin doit les reprendre l'après-midi sauf autorisation écrite des responsables légaux. Madame Jouineau et Monsieur Villeneuve, représentants des personnels d'enseignement, précisent l'obligation de cette autorisation.

Monsieur Ledoux pose une question au sujet du protocole d'urgence et de la suppression de l'appel aux pompiers.

Monsieur Baudet précise qu'il s'agit de respecter le protocole d'urgence de l'Education Nationale qui consiste à passer systématiquement par le médecin régulateur du SAMU.

Monsieur Baudet propose de voter.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité. Il sera appliqué dès le 1^{er} septembre 2019 excepté la mesure pour l'utilisation du téléphone portable qui s'applique depuis le 1^{er} septembre 2018.

Ce nouveau règlement sera publié dans les carnets de liaisons uniquement à compter de l'année scolaire 2019-2020.

II - Fonctionnement général

1. Conventions et contrats (Annexe 4)

Deux demandes de convention sont soumises au vote :

- La première convention entre la bibliothèque municipale de Lusignan et le collège.
Ce partenariat concerne la mise à disposition de 15 ouvrages ou documents de la bibliothèque municipale, consultables au Centre de Documentation et d'Information (CDI) du collège, pour une durée de 42 jours. C'est une convention à titre gracieux, pour la durée scolaire 2018-2019.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Madame Collas, représentante des parents d'élèves, demande s'il est possible de faire des dons de livres au CDI.

Monsieur Baudet répond que tout dépend des livres proposés qui doivent être adaptés au public. Il faut donc se mettre en contact avec Monsieur Brunet, le professeur documentaliste.

- La seconde entre l'association « Les soirées Lyriques » de Sanxay et le collège Jean Monnet de Lusignan.
Afin de pouvoir mener à bien le projet du dispositif « Classes Chantantes », Monsieur le principal demande l'autorisation de signer la convention qui engage le collège à verser à l'association « Les soirées Lyriques » la somme de 1 000 euros pour le financement d'une partie des interventions.
L'intervention de l'association auprès du collège a pour but de permettre aux élèves inscrits dans cette action, de les sensibiliser à l'art lyrique. Tout au long de l'année les élèves vont préparer un spectacle qui sera donné le mardi 21 mai 2019. L'œuvre retenue est « Les Enfants du Levant ».

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention présentée.

III - Vie budgétaire et financière

1. DBM (Annexe 5)

Monsieur Derouet, gestionnaire, présente une Décision Budgétaire Modificative (DBM) pour information et une DBM pour vote.

- DBM pour information :

↳ Une subvention du Conseil Départemental en 2017 pour les EPI vêtements de travail pour un montant de 743 euros. Ouverture d'une ligne budgétaire sur le service « ALO », activité « vêtements / EPI » pour un montant de 743 euros.

↳ Intégration des loyers des logements de fonction pour un montant de 2 741,44 euros. Les 2 741,44 euros sont répartis de la manière suivante :

- Abondement de la ligne budgétaire sur le service « ALO », activité « Matériel admin. et péda. » pour un montant de 941,44 euros,
- Abondement de la ligne budgétaire sur le service « ALO », activité « Matériels informatiques » pour un montant de 1 800,00 euros. Cette somme sera dédiée à l'achat de deux vidéoprojecteurs (un au CDI et l'autre en salle 301).

↳ Intégration des frais d'hébergement des élèves internes au lycée de Venours pour un montant de 4 700,00 euros. Abondement de la ligne budgétaire sur le service « SRH », activité « Denrées » pour un montant de 4 700,00 euros.

19h31 : départ de Madame Ardouin, représentante des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, le quorum passe à 21 votants.

- DBM pour vote :

Monsieur Baudet demande une autorisation de prélèvement de 5 000 euros sur le fonds de roulement qui était de 62 627,62 euros au 31 décembre 2017.

Après retraits de 8 766,47 euros de stocks alimentaires, il reste aujourd'hui 53 861,15 euros de fonds de roulement, qui tombera donc à 48 861,15 euros si la mesure est votée.

Les 5 000 euros seront ventilés de la manière suivante :

Service « ALO » :

- 1 800 euros, activité « Matériel admin. et péda. », pour l'achat, entre autres, de papeterie,
- 600 euros, activité « Entretien sur contrat »,
- 500 euros, activité « Matériel et fournitures »,
- 900 euros, activité « Produits d'entretien », pour l'achat de produits d'entretien,
- 900 euros, activité « Réparations »,
- 300 euros, activité « Vêtements / EPI », pour l'achat de vêtements pour les agents.

Monsieur Derouet rappelle que si la somme n'est pas utilisée, elle retournera dans les fonds de roulement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

2. Tarifs de restauration (Annexe 6)

Monsieur Baudet rappelle le cadre réglementaire et informe que la collectivité a fait le choix de définir des tarifs uniques et unifiés. Il s'agit ici d'une harmonisation des tarifs de l'ensemble des collèges publics voulue par le Conseil Départemental. Ils sont fixés annuellement.

Monsieur Baudet présente les différents tarifs et effectue un focus sur la différence entre un élève présentant une intolérance alimentaire et un élève qui présente une allergie alimentaire.

De plus, Monsieur le principal expose les charges de fonctionnement du service « SRH ». La collectivité propose un pourcentage maximum de 20,40%. Monsieur Baudet indique que le taux proposé par le collège est de 18% (taux inchangé depuis plusieurs années). Ce taux est voté à l'unanimité.

Enfin, Monsieur Baudet présente la nouvelle politique du Conseil Départemental pour accompagner les familles dans la charge financière de la restauration scolaire.

L'aide à la scolarité du Département, à savoir les bourses départementales, est transformée en aide à la restauration.

L'aide sociale à la restauration bénéficiera aux élèves titulaires d'une bourse de l'Education Nationale. Cette aide est automatique, par conséquent les familles n'ont pas à déposer de dossier. Elle sera versée directement à l'établissement afin d'être déduite directement de la facture de restauration.

Monsieur Ledoux précise que cette décision a pour but de s'assurer du fléchage de ces aides.

3. Dotation globale de fonctionnement (Annexe 7)

Monsieur Baudet indique qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année dernière (principe de calculs mis en œuvre à l'occasion de la dotation 2017) dans le mode de calcul pour le financement accordé par le Conseil Départemental.

Une dotation socle (fluides, entretiens et contrats, pédagogie, fournitures administratives, ...) est accordée en tenant compte des effectifs et des surfaces.

A cette dotation, il faut déduire un montant des loyers perçus des logements de fonction et une retenue sur les réserves du Service Général.

En revanche, il y a des bonifications liées à l'activité piscine et une aide liée à la ruralité.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) théorique atteint alors **130 828,00 €** pour 2019, alors que le montant versé l'an passé par le Conseil Départemental était de 105 467 €. Celui-ci ne peut pas augmenter brutalement la dotation (le pourcentage d'évolution pour 2019 est de - 6 % à + 10 % au maximum). Le collège va donc percevoir une DGF après écrêtement de **116 014,00 €**.

Or, la collectivité avait attribuée une subvention de 640,00 € en 2016 pour l'achat de vêtements de travail pour les agents, non utilisée à ce jour.

Ces crédits ont été déspecialisés par délibération du Conseil Départemental en date de 28 septembre 2018. En conséquence, ces crédits viennent en déduction de la DGF après écrêtement.

La DGF notifiée au collège est donc de **115 374,00 €**.

Monsieur le principal indique que la DGF a progressé de 32,4% entre 2016 et 2019.

Monsieur Baudet rappelle que la collectivité territoriale de rattachement prend directement en charge l'abonnement internet et les frais de fonctionnement des gymnases.

4. Déspecialisation d'une subvention du Conseil Départemental

En 2016, le Conseil Départemental a attribué une subvention « vêtements travail ATTEE » d'un montant de 640 euros. La collectivité territoriale de rattachement par délibération en date du 28 septembre 2018 a déspecialisé les crédits cités ci-dessus.

En conséquence, ces crédits perdent leur affectation d'origine et peuvent ainsi être utilisés pour d'autres projets.

Monsieur le principal explique qu'il convient de proposer au vote du conseil d'administration la nouvelle affectation des crédits sachant que les crédits destinés au fonctionnement devront être réaffectés au service « ALO ».

Monsieur Baudet fait le choix de les maintenir dans leur affectation d'origine, à savoir au service « ALO », domaine « Entretien ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Projet de budget 2019 (Annexe 8)

Monsieur Baudet présente la proposition de budget qui s'élève à 469 924,29 € en recettes et de 476 602,22 € en dépenses en tenant compte des amortissements (6 677,93 €). En comparaison avec le projet de budget précédent, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a augmenté de 10 547 €. Le choix de ventiler 45% de ce montant aux activités pédagogiques (soit une augmentation de 26,7% de ce budget) et 55% aux services administratifs et logistiques (hausse de 6,7%) a été fait.

Les recettes du service « ALO » sont supérieures de 12,6% à celles du budget 2018. Ceci s'explique à la fois par la hausse de la DGF et par la ligne « Reversement SRH » (même si celle-ci est en partie compensée par la suppression de la ligne « ASP »). Ce service utilise 79,6% de la DGF de la collectivité.

Les recettes prévisionnelles du service « AP » sont en augmentation par rapport à 2018, du fait de nombreux projets pédagogiques (séjour en Espagne, séjour en Auvergne, sortie à Saintes, sortie à Saint Césaire, ...). Ce service utilise 19,4% de la DGF.

Les recettes de ce service sont en forte hausse. Ceci s'explique par la création de la ligne « Aide sociale à la restauration ». Ce service utilise 0,86% de la DGF.

Le budget du service « RH » est quasi identique (une petite baisse de 2,3%) dû à la mise en œuvre de la nouvelle politique tarifaire du Conseil Départemental.

Le projet de budget est soumis au vote : adopté à l'unanimité.

Monsieur Baudet propose au vote une délégation de signature pour la passation de marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et rentre dans le cadre de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité.

6. Travaux

Monsieur Baudet présente l'avancée des travaux :

- ↳ les préaux ont été livrés et mis en service au cours du mois de novembre,
- ↳ les rampes d'accès aux différences bâtiments sont en cours de construction tout comme les deux ascenseurs,
- ↳ la toiture du bâtiment B a été refaite pendant les vacances d'été et doit maintenant subir les travaux d'isolation,
- ↳ la toiture du bâtiment de technologie a dû être refaite en urgence suite à un problème d'étanchéité.

Monsieur le principal indique que l'objectif est que les travaux d'accessibilité soient finis pour la rentrée scolaire 2019.

Madame Gautier fait remarquer que certains ouvriers sortent leur camion en même temps que la sortie des élèves. Cela pose un problème évident de sécurité.

Monsieur Baudet la remercie de cette remarque et précise qu'il redéfinira de nouveau les règles lors de la prochaine réunion de chantier, l'équipe de direction étant très attentive au respect de la réglementation.

Avant de clore ce conseil, Monsieur Baudet informe les membres que dans la nuit du lundi 19 au mardi 20 novembre des dégradations (tags sur des murs et du mobilier) ont été commises dans l'établissement après la réunion parents-professeurs de 5^{ème}. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Monsieur Baudet remercie les agents pour le travail effectué afin d'effacer toutes traces visibles de ces dégradations.

IV - Questions diverses

Aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h25.

Les secrétaires de séance,



S. PFEIFFER et N. RUMEAU



Le Président,

